

COMPLÉMENT D'INFORMATION AU VOLET III DU PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE

<p>Projet d'école 15-18 ans (Art. 240 LIP)</p>	<p>Un grand nombre d'élèves quitte chaque année l'école secondaire au profit d'un centre d'éducation des adultes. Ce constat nous permet de croire qu'il y a un véritable besoin pour une offre de services différenciée, destinée uniquement aux élèves âgés de 15 à 18 ans.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ Offrir à ces élèves un lieu d'apprentissage adapté à leurs besoins qui leur permettra de demeurer au secteur des jeunes afin de compléter leurs études secondaires ou d'obtenir les préalables à un programme de formation professionnelle.○ Offrir aux élèves de 15 à 18 ans, un milieu d'enseignement qui respecte leur rythme d'apprentissage.○ Concentrer les services offerts à ce groupe d'élèves et leur proposer divers types de formation ou d'accompagnement.
<p>Projet d'école hôtelière</p>	<p>Dans le cadre de la résolution 73-CC-2009-2012 adoptée le 23 février 2010 concernant l'adoption du <i>Plan d'organisation scolaire de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes</i>, le Conseil des commissaires proposait le point suivant, soit : « d'analyser la faisabilité d'avoir une école hôtelière au Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau ». Depuis, les démarches sont entreprises auprès du MELS afin d'inscrire ce projet au plan quinquennal.</p>